

**EXTRAIT**  
du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du MARDI 29 OCTOBRE 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	10	11

Le 29 Octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 Octobre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ;

Absents excusés : HENAREJOS F. ; FELLON F. ; CASTANO

Absents : POIMBOEUF J.; CORNAND JB.

Procuration : Mme FELLON F. a donné procuration à Mme MENSE M. ;  
CASTANO C. a donné procuration à EVEN P. ;

Secrétaire de séance : MENSE M.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
11	0	0

Objet de la délibération
D-2024-10-06 : Convention pour les missions « d'accompagnement psychologique » du CDG84

Madame le Maire informe l'assemblée que :

Le Centre de Gestion de Vaucluse a créé et mis en place un service pour l'accompagnement social et psychologique des agents des collectivités et établissements publics du Département du Vaucluse.

De service comprend :

Mission 1 : une mission de soutien psychologique individuel

Mission 2 : les interventions en situations de crise (débriefing) :

Médiation entre un agent et son entourage professionnel

Mission 3 : L'accompagnement social des agents

Le CDG 84 propose une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'adhésion à cette mission et de simplifier les démarches par une adhésion de principe. En signant cette convention, la collectivité adhérente décide de pouvoir recourir, en tant que de besoin, à sa demande au service d'accompagnement social et psychologique.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au Service pour l'accompagnement social et psychologique des agents.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le CDG 84

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
MENSE Marilyne

La Maire :  
PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le :

*Mense*  
*13 Novembre 2024*  
*Periera*

